

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 12/02/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 FEVRIER 2026

N° 06-2026

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Représentés :

0

Pour : 8

Contre :

0

Abstention :

0

L'An Deux Mille Vingt Six le Dix-neuf Février à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, KROGSDAHL A,
 THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C,

Absent : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP

Objet Aménagement, mise en lumière et médiation autour de l'autel médiéval dit de Guilhem
Demande de financements

Éléments de contexte :

L'autel roman dit de Guilhem, œuvre exceptionnelle datant de la seconde moitié du XIIe siècle, est classé monument historique depuis 1903. Découvert au XIXe siècle en morceaux, il a été réassemblé par la suite. Ses plaques latérales sont ornées de rinceaux végétaux en marbre, entre lesquels se trouvent des fragments de verre colorés, principalement rouges, bleus et verts. Cette même bordure encadre la face principale, où figurent deux tableaux rectangulaires contenus dans une large moulure. Le tableau de gauche représente le Christ en majesté dans une mandorle perlée, flanqué des symboles des évangélistes : l'ange de Matthieu, l'aigle de Jean, le taureau de Luc et le lion de Marc. À droite, on voit une résurrection des morts, Jean et Marie, des arbres en fleurs, ainsi que la personnification du soleil et de la lune.

À la suite de l'étude préliminaire menée par l'agence Duthilleul et l'architecte du patrimoine Frédéric Fiore, et validée par les services de la Drac ayant accordé l'autorisation de travaux, l'autel de Guilhem sera déplacé au cours du deuxième semestre 2026. Il sera transféré de son emplacement actuel dans le chœur, où il est installé depuis 2018, vers l'absidiole sud restaurée, qui constituera un écrin parfaitement adapté à ses dimensions.

Le projet :

Il est désormais essentiel de planifier une opération visant à mettre en valeur ce trésor médiéval au cœur de l'absidiole sud, à travers un aménagement, une mise en lumière adéquate et une médiation appropriée.

Cela inclut l'installation d'un banc courbe épousant la forme de l'abside à l'est, ainsi que des tabourets. Cette mise en scène vise à replacer l'autel dans sa dimension liturgique.

Des bancs seront également placés dans le transept sud, face à l'autel, pour favoriser la contemplation et la découverte des pèlerins et visiteurs.

Un dispositif de médiation et d'information sera installé derrière des bancs installés dans le transept. Les contenus développés permettront de découvrir l'histoire, l'iconographie et les matériaux qui constituent l'autel.

Des lumignons seront disposés dans l'abside mais aussi entre les bancs du transept et l'autel, créant ainsi une barrière symbolique. Un éclairage doux, semblable à celui des bougies, émanera de ces lumignons et renforcera la dimension sacrée du lieu.

Des projecteurs intégrés dans les lumignons éclaireront l'autel et permettront de révéler les couleurs de ses verres colorés.

La statue de Notre-Dame de l'ermitage du XVIIIe siècle sera également déplacée.

Cette initiative d'aménagement, de mise en lumière et de médiation autour de l'autel de Guilhem s'inscrit dans pleinement dans l'esprit du grand projet Gellone 2050, porté par la commune de Saint-Guilhem-le-Désert, qui vise à créer au sein de l'abbaye de Gellone un parcours d'initiation à la découverte architecturale, historique, symbolique et légendaire du site.

Calendrier prévisionnel : 2026/2027

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 113 880 euros HT

DETR	45 552 €	40 %
Région	11 388 €	10 %
Département	11 388 €	10 %
Communauté de Communes	22 776 €	20 %
Commune	22 776 €	20 %

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les différents partenaires à hauteur du plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne marche de cette décision.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,
SIEGEL R.**



Le / La secrétaire de séance,